République française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 18 Octobre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 14

Convocation :
14 Octobre 2022

L'an deux mil vingt deux dix huit octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, DAVIRON RADIX Jocelyne, RULLIAT Christian, CAFFIER Fabien, RECOLLON Chantal, FOURDIN Fabrice, CHABRAN Fanny, LHOPITAL Guy, DURAND Pierre

Etaient absents : BARNOUD Frédérique (pouvoir à Olivier AIGLON), DEJOUR Valérie (pouvoir à Pierre DURAND), BELTRAN Yves (pouvoir à Fabien CAFFIER), GLEREAN Thibault (pouvoir à Agnès NELIAS),
BLUM Virginie

Secrétaire de séance : CHABRAN Fanny

D/2022-085

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature d'une convention avec la Maison Familiale Rurale de Chessy dans le cadre d'un stage de réimplantation d'une haie champêtre au Planil

Madame la Maire expose que dans le cadre de leur formation « Aménagement Paysagers », et de la préparation de leur BTS paysagiste, les élèves de BTSA de la MFR de CHESSY LES MINES doivent mener à terme un projet pour valider un de leur module.

La commune a proposé aux élèves un stage visant à réimplanter une haie champêtre, en remplacement d'une haie de thuya malade. Le projet vise également à installer un hôtel à insectes. L'objectif de l'opération étant de favoriser la biodiversité, et de sensibiliser la population sur la thématique, par l'intermédiaire de panneaux explicatifs. Le but est également esthétique, l'espace sera plus attractif et agréable.
L'opération se déroulera du 16 au 18 novembre 2022.

Il convient d'autoriser Madame la Maire à signer la convention MFR à intervenir dans le cadre de ce stage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

AUTORISE Madame la Maire à signer une convention avec la MFR de CHUSSY dans le cadre de la réalisation d'un stage de réimplantation d'une haie champêtre au Planil, par des élèves de BTS paysagiste,
DIT que les crédits nécessaires à l'achat des matériaux et végétaux seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours,
AUTORISE Madame la Maire à la signature de tous documents afférents à la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Madame la Maire,

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : 27 OCT. 2022
Publication ou notification du : 27 OCT. 2022
Publication site internet le : 27 OCT. 2022
Affichage du procès-verbal le : 24 OCT. 2022